

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du 12 septembre 2024

Délibération n° 66-09-24

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du jeudi 5 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 12 septembre 2024 à partir de 18h00 à LE TEMPLE (Salle des fêtes).

Appel des conseillers.

Etaient présents :

AVENSAN	Laurent PASCUAL Gaelle POURTIER
BRACH	Didier PHOENIX
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Françoise TRESMONTAN Jacques GOUIN
LISTRAC-MEDOC	Aurélie TEIXEIRA Pascal MOREL André LEMOUNEAU
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Sophie BRANA Anne-Sophie ORLIANGES Philippe PAQUIS Martial ZANINETTI
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD

	Sylvie JALARIN Gérard HURTEAU
SALAUNES	Damien HOAREAU Florence DUMONT
SAUMOS	Didier CHAUTARD
LE TEMPLE	Karine NOUETTE GAULAIN Jean-Jacques MAURIN

Excusés ayant donné procuration :

Jean-Pierre ARMAGNAC a donné procuration à Pascal MOREL ;

Sandra LE GRAND a donné procuration à Aurélie TEIXEIRA ;

Nathalie BEGAINTE a donné procuration à Gaëlle POURTIER ;

Fabrice RICHARD a donné procuration à Lionel MONTILLAUD ;

Gilles NAVELLIER a donné procuration à Didier PHOENIX ;

Patrick NURBEL a donné procuration à Laurent PASCUAL.

Excusés :

Stéphane LECLAIR ;

Nathalie LACOUR BROUSSARD.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de **30 élus**.

Secrétaire de séance : Karine NOUETTE GAULAIN

Préalablement à l'ordre du jour :

- Intervention du PNR

Cf. powerpoint présenté

- Présentation de nouveaux agents :

Elodie Perrin, chargée d'accueil – assistante du Pôle Famille ;

Marie Druhle – Animatrice RPE

A l'ordre du jour :

- **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 ;
- Compte-rendu par le Président des attributions exercées en application de la délibération n°98-09-20 du 17 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président de la communauté de communes :

FINANCES	
30/08/2024	Décision n°3-2024 – Constitution de provision pour créances douteuses – Budget ORDURES MENAGERES
TOURISME	
04/06/2024	Signature de la convention de partenariat avec CREA GAMES-Jeu CIRCINO CHASSEUR DE TRESORS-DESTINATION GIRONDE
HABITAT	
05/06/2024	Signature de la convention de partenariat avec l'ADIL-Agent d'Information Départementale sur le Logement

- Délégation complémentaire de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président de la Communauté de Communes Médullienne ;
- Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Médullienne ;

- **Finances et marchés publics**

- Fonds de concours 2024 – Commune d'Avensan ;
- Budget Principal 2024 - Décision modificative n°1 ;
- Non exonération de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour les locaux à usage industriel et commercial ;
- DSP Enfance – Application de l'article 6.6 du contrat de délégation de service public- Versement redevance d'intéressement ;

- Mandat spécial pour la participation du Président au 106^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France du 19 au 21 novembre 2024 ;
- Syndicat mixte Gironde Numérique-signature convention portant sur la prestation « informaticien mutualisé » pour la Communauté de Communes Médullienne, ses Communes membres et la SPL.

- **Développement économique**

- Dispositif Régional « Action Collective de Proximité » à l'échelle des 4 Intercommunalités du Médoc- Validation du règlement d'intervention économique ;
- Convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre des aides économiques s'inscrivant dans le cadre du SRDEII 2023-2028 ;
- Dispositif ADEC (Action de Développement des Emplois et des Compétences) – Attribution d'une subvention à l'Anefa Gironde dans le cadre du projet « Trouve ton job ».

- **Ressources humaines**

- Personnel communautaire- création au tableau des effectifs d'un poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Personnel communautaire- création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de manager de commerce-Catégorie B à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (*Emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C – Article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique*) ;
- Personnel communautaire- création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de responsable urbanisme-Catégorie A à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (*Emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C – Article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique*) ;
- Personnel communautaire- création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de responsable urbanisme-Catégorie B à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins des

services ou la nature des fonctions le justifie (*Emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C – Article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique*) ;

- Personnel communautaire- mise à jour du tableau des effectifs ;
 - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la communauté de communes Médullienne et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM) ;
 - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la communauté de communes Médullienne et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de Cartillon et de Castelnau (SMBVJCC) ;
 - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la communauté de communes Médullienne et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG) ;
-
- **Famille et solidarité**
- Tarification Services Familles : Modification de la délibération n° 55-06-2024 fixant les nouveaux taux d'effort applicables aux tarifs des activités péri et extrascolaires ;

Délibération n° 66-09-24

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE

Rapporteur : Pascale GARCIA, Directrice générale des services

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 portant création de la Communauté de communes Médullienne, modifié ;

Vu l'article L 5211-39 du C.G.C.T. au terme duquel le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit adresser, chaque année, aux maires de chaque commune membre, un rapport d'activité et les délégués de la commune doivent rendre compte de l'activité de l'EPCI dont la commune est membre au conseil municipal au moins deux fois par an ;

Vu la présentation au Conseil communautaire du rapport 2023 sur l'activité de la Communauté de Communes Médullienne ;

Vu les rapports d'activité 2023 des partenaires annexés à celui de la communauté de communes Médullienne, dont la liste est en annexe dudit rapport ;

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Médullienne.

- **PREND ACTE** des rapports d'activité 2023 des partenaires joints à la présente délibération.

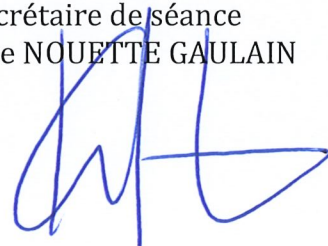
- **DIT QUE** le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Médullienne sera transmis aux maires des communes membres de la Communauté de Communes Médullienne, pour inscription à l'ordre du jour de leurs prochains conseils municipaux et que le rapport global comportant les annexes est consultable au siège de la Communauté de Communes.

Au registre des délibérations, à Castelnau de Médoc, le 12 septembre 2024

Le Président
Christian LAGARDE



Le secrétaire de séance
Karine NOUETTE GAULAIN



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 033-213303332-20241210-24_1111-DE-DE